FGTB CGSP
ENSEIGNEMENT - LIEGE
Place Saint-Paul 9/11
4000 LIEGE ☏ 04 221 97 66

Secteur ENSEIGNEMENT ©JGS

Liège, le 13 février 2012.

A TOUTES LES AFFILIEES ET A TOUS LES AFFILIES

ELECTIONS STATUTAIRES REGIONALES – CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES STATUTAIRES ELECTIVES DU LUNDI 12 MARS 2012 AU VENDREDI 16 MARS 2012

Cher(e)s Camarades,

La première étape des prochaines **élections** statutaires de la section régionale liégeoise du secteur « Enseignement » aura lieu du ***lundi 12 mars 2012 au vendredi 16 mars 2012***.
Et ce, aux jours, heures et lieux qui suivent :

Semaine du 12 mars au 16 mars 2012		**A.G. statutaires électives décentralisées**
Lundi 12 mars 2012	de 17 à 20h	**LIEGE :** C.G.S.P. Place St-Paul 9-11 Salle du premier étage, à 4000 LIEGE *Ordre du jour* : 1. Rapport d'activités, 2. Elections, 3. Rapport financier : rapport du trésorier et des vérificatrices aux comptes de la Régionale - décharge pour l'année comptable 2011. Fermeture du bureau de vote à 20 heures
Mardi 13 mars 2012	de 16 à 19h	**HERSTAL** : Ecole communale du Bellenay Rue Clawenne 42/44 à 4040 HERSTAL Fermeture du bureau de vote à 19 heures
Mercredi 14 mars 2012	de 14 à 17h	**TROOZ** : Ecole communale du Centre Prayon Grand Rue 186 à 4870 TROOZ Fermeture du bureau de vote à 17 heures
Jeudi 15 mars 2012	de 16 à 19h	**SERAING** : Ecole Polytechnique de Seraing Rue Collard TROUILLET 48 à 4100 SERAING Fermeture du bureau de vote à 19 heures
Vendredi 16 mars 2012	de 16 à 19h	**MONTEGNEE** : Athénée Royal Rue Félix BERNARD 1 à 4420 MONTEGNEE Fermeture du bureau de vote à 19 heures

LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES PARTICIPENT À UNE SEULE ASSEMBLÉE DE LEUR CHOIX.

Conditions de participation à l'élection : *article 39 § 7 du R.O.I. Régional :*

Peuvent voter tous les affiliés de la Régionale de Liège réunis en Assemblées Générales Statutaires décentralisées selon les modalités des articles 61 à 70 et qui satisfont aux exigences suivantes :

- être en règle de cotisation,
- compter, à la date de l'élection, au moins six mois d'affiliation continue et effective au syndicat. (…)

Le vote par procuration est interdit, de même que le vote par correspondance.

Les membres du Comité régional qui se sont réunis les 23 janvier 2012 et 13 février 2012, ont enregistré les **candidatures** suivantes pour la **première** phase électorale :

- *Présidence* : 1 mandat à pourvoir : **Luc TOUSSAINT**, Membre sortant du comité régional.
- *Secrétaires régionaux permanents* : 2 mandats à pourvoir :
  - **Francis CLOSON**, Secrétaire régional permanent sortant et rééligible ;
  - **Joëlle GIJSEN-SURINX**, Secrétaire régionale permanente sortante et rééligible.
- *Trésorier* : 1 mandat à pourvoir : **Jorre DEWITTE**, Trésorier sortant et rééligible.
- *Membres du Comité Régional* : 14 mandats à pourvoir :
  1. **Marc AUTMANS**, Membre d'un sous-secteur ;
  2. **Nicolas BAUGNET**, Délégué ;
  3. **Annick BERTRAND**, Membre sortante du comité régional et rééligible ;
  4. **Fabrice CAMPANA**, Délégué ;
  5. **Florent CHENU,** Membre d'un sous-secteur;
  6. **Xavier CORNET**, Membre sortant du comité régional et rééligible ;
  7. **Carine FAGNANT**, Membre d'un sous-secteur ;
  8. **Marylène FRESON,** Déléguée ;
  9. **Patricia HELLIN**, Membre sortante du comité régional et rééligible ;
  10. **Anne-Martine HENKENS**, Déléguée ;
  11. **Fanny HRISTODOULAKIS**, Membre sortante du comité régional et rééligible ;
  12. **Marc KLUG**, Délégué ;
  13. **Joëlle LEMAIRE** Membre d'un sous-secteur ;
  14. **Geoffrey LHOEST,** Membre sortant du comité régional et rééligible;
  15. **Kira MAKEDONSKY**, Membre d'un sous-secteur ;
- *Vérificatrices aux comptes* : 2 mandats à pourvoir :
  1. **Lise CORNET,** vérificatrice aux comptes sortante et rééligible ;
  2. **Marie TURCO,** vérificatrice aux comptes sortante et rééligible.
- *Membres de la Commission Permanente des Pensionnés* :
  - *Président* : 1 mandat à pourvoir : pas de candidature.
  - *Secrétaire :* 1 mandat à pourvoir : **Nicole LACROIX,** Membre sortante de la C.P.P.
  - 13 *membres* : 13 mandats à pourvoir et 9 candidatures :
  1. **Mario CHESSA** ;
  2. **Robert DE RASQUINET**, Membre sortant de la C.P.P. et rééligible ;
  3. **Pierre D'ODEMONT**, Membre sortant de la C.P.P. et rééligible ;
  4. **Eva HENRION,** Membre sortante de la C.P.P. et rééligible ;
  5. **Georgette LOUIS-VERCHEVAL,** Membre sortante de la C.P.P. et rééligible ;
  6. **Jean-Marie SIMON,** Membre sortant de la C.P.P. et rééligible ;
  7. **Francis SWINNEN,** Membre sortant de la C.P.P. et rééligible ;
  8. **Nadia SERE,** Membre sortante de la C.P.P. et rééligible ;
  9. **Maggy THOMAS,** Membre sortante de la C.P.P. et rééligible.

Conformément à l'appel et se référant à cet effet aux articles 50, 51 et 52 du Règlement d'Ordre Intérieur de la Régionale de Liège, le Comité régional a déclaré non recevable la candidature de la Camarade Nadia ROTELLA car n'y était pas adjointe une demande de dérogation.
Conformément à l'appel et se référant à cet effet à l'article 56 du Règlement d'Ordre Intérieur de la Régionale de Liège, le Comité régional a déclaré non recevable la candidature du Camarade Eddy STOUVENAKERS.

Les modalités d'élection seront les suivantes :

Pour le mandat de président régional : vote en « pour», « contre » ou « abstention » pour le candidat.
Pour les 2 mandats de secrétaires permanents: vote en « pour», « contre » ou « abstention » pour les candidats.
Pour le mandat de trésorier : vote en « pour», « contre » ou « abstention » pour le candidat.
Pour les 2 mandats de vérificatrices aux comptes: vote en « pour», « contre » ou « abstention » pour les candidates.

Pour les 14 mandats de membres du Comité Régional : vote pour *dix* candidats, ni plus ni moins, sous peine de nullité.
Pour le mandat de Président de la Commission Permanente des Pensionnés (C.P.P.): aucun candidat : pas de vote.
Pour le mandat de Secrétaire de la C.P.P.: vote en « pour», « contre » ou « abstention » pour la candidate.
Pour les 13 mandats de membres de la C.P.P.: 9 candidatures : vote en « pour», « contre » ou « abstention » pour les candidats.
(*Article 39 §8 du R.O.I. Régional* : les bulletins nuls, blancs et abstentions (…) n'entrent pas en ligne de compte dans le recueil des suffrages)

Nous comptons vivement sur votre présence pour exercer pleinement vos droits démocratiques lors de cet important événement de la vie syndicale.

Fraternellement,

La Présidente,
Michèle LEJONG

Les Secrétaires régionaux,
Francis CLOSON – Joëlle GIJSEN-SURINX